<u>Centre de formation pratique</u> 73B Avenue du Maréchal Leclerc 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Tél: 06 72 54 51 07

Mail: manmatformations@gmail.com



<u>Siège Social</u> 58 avenue Georges Clemenceau 94700 MAISONS ALFORT

TRAVAIL EN HAUTEUR – PORT DU HARNAIS

DUREE 1 jour 7 heures

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne ayant à effectuer ou accéder à des travaux en hauteur et à porter le harnais de sécurité, même de manière ponctuelle

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

- Identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement s en hauteur.
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés (epi) et être capable de vérifier le matériel afin de détecter toute anomalie.
- Etre capable de mettre en œuvre le système d'ancrage provisoire
- Utiliser le bon ancrage avec la bonne liaison antichute et le bon harnais

PRE-REQUIS

Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail. Etre âgé de 18 ans minimum et ne pas avoir le vertige. Note en intra formation : Les équipements individuels et collectifs, ainsi qu'un site adapté pour les exercices, devront être mis à la disposition du formateur pour les enseignements pratiques.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants, casque et lunettes de protection, harnais de sécurité, liaisons antichute.
- Matériel audiovisuel...dans vos locaux (salle de réunion + terrain)
- Un support de formation « Travail en hauteur Port des E.P.I » est remis à chaque stagiaire

INTERVENANTS

-Formateur qualifié

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- De 1 à 8

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

PROGRAMME

LE TRAVAIL EN HAUTEUR

- Sensibilisation aux chutes de hauteur
- Principes généraux de prévention
- Textes réglementaires relatifs aux travaux en hauteur
- Responsabilités pénale et civile Jurisprudences

DISPOSITIFS DE PROTECTION COLLECTIVE

- Les différents types de protections collectives
- Critères de choix
- Modalités de mise en œuvre

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I)

- Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Critères de choix
- Conséquences d'une chute avec harnais et organisation des moyens de secours
- Composants d'un système d'arrêt de chutes
- Les casques, les antichute...

MODULE PRATIQUE • Présentation des E.P.I adaptés au travail en hauteur selon le chantier : Harnais/antichute/ancrages

- Déplacements horizontaux
- Atelier de travail / installations d'équipements
- Utilisation des systèmes antichute sur support d'assurage

EVALIATION ET VALIDATION

- Tests pratiques et théoriques pour valider l'aptitude au port des E.P.I (travail en hauteur)
- Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation » et remise de l'attestation de compétence à l'entreprise.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Version Janvier 2023 Page 1 sur 1